



ARRETE DU MAIRE N° 44/2023

Portant réglementation de la circulation – 12 rue de Paris - RD 215 Travaux de réparation de réseau eau Commune de Krautergersheim, en agglomération

Le Maire de la Commune de Krautergersheim,

- VU le code de la voirie routière ;
- VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière ;
- VU le code de la route,
- VU la demande d'arrêt de police de la circulation de l'entreprise LEDERMANN, en date du 3 avril 2023,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation de tous les usagers de la route afin d'assurer la sécurité de l'entreprise et des usagers pendant le déroulement des travaux le mardi 4 avril 2023 ;

A R R E T E

ARTICLE 1

Dans le cadre des travaux effectués, un empiètement sur chaussée sera effectué le mardi 4 avril 2023 de 8h à 17h, et la circulation des véhicules devant la propriété sise au 12 rue de Paris, sera réglementée comme suit :

- Une restriction sur section courante sera appliquée dans les deux sens de circulation,
- La circulation sera alternée par feux tricolores.

ARTICLE 2

Les piétons devront emprunter le trottoir d'en face.

ARTICLE 3

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 (4^{ème} partie, 5^{ème} partie et 8^{ème} partie) se rapportant à l'article 1 précité, sera mise en place par l'entreprise LEDERMANN, chargée des travaux.

ARTICLE 4

Toutes les mesures de précaution doivent être prises afin d'assurer une sécurité maximale pour l'ensemble des usagers, notamment pour les piétons.

ARTICLE 5

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6

Le Maire et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Mme le Sous-Préfet de Sélestat Erstein
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Obernai
- Mme la Chef de la Police Municipale d'Obernai
- M. le responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Barr
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin
- l'entreprise LEDERMANN, chargée des travaux

Fait à Krautergersheim, le 3 avril 2023



Le Maire, René HOELT